2012-2212
2013-04-24

HERBANATUR Inc.

A.D.I.O.S.™

HERBICIDE SÉLECTIF
CE PRODUIT SUPPRIME PLUSIEURS ESPÈCES DE MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES.

COMMERCIAL

GRANULÉS SOLUBLES

NO. D'HOMOLOGATION. 30940 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Chlorure de sodium……………………….. 99,86%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Contenu Net: 20 kg à 1000 kg

HERBANATUR Inc.
212 de la Matamec,
Terrebonne, Québec
J6W 6H3
1-877-687-0109

DESCRIPTION:
A.D.I.O.S.™ est un herbicide sélectif à action rapide pour supprimer des mauvaises herbes à feuilles larges le long des autoroutes, abords routier, pistes cyclables, emprises, parcs, terrain de jeu, sites industriels, voies d'accès, terrains résidentielles, voie piétonne et les terrains vacants.

Ce produit est un traitement foliaire de post levée sans odeur qui cause le dessèchement rapide de plusieurs mauvaises herbes communes à feuilles larges annuelles, biannuelles et vivaces. Lorsqu'appliqué selon le mode d'emploi sur l'étiquette, **A.D.I.O.S.**™ traverse le feuillage, la tige et le système de racines. Des signes évidents de suppression peuvent être observés dans les 24 heures après l'application due à une perte rapide de l'eau contenue dans les cellules de la plante.

MODE D'EMPLOI:
A.D.I.O.S.™ supprime efficacement les mauvaises herbes suivantes: ambrosia (herbe à poux), pissenlit, lierre terrestre, trèfle blanc et l'herbe à la puce lorsqu'appliqué avant la floraison. **A.D.I.O.S.**™ est efficace à toutes les étapes de croissance de la plante. Cependant, de meilleurs résultats sont obtenus si ce produit est utilisé lorsque les plants sont encore petits. Le feuillage qui ne reçoit pas la pulvérisation ne sera pas affecté.
.

APPLICATION :
Pulvériser les mauvaises herbes en utilisant une buse avec un réglage grossier afin de réduire la dérive jusqu'à ce que le feuillage, le collet et les tiges soient bien mouillés, au point de ruissellement.

Un pulvérisateur muni de jets directs (jet manuel ou bras amovible) ou un tracteur conventionnel muni d'un pulvérisateur à bras amovible est recommandé. **S'assurer de bien agiter durant le mélange et l'application pour maintenir un mélange uniforme.**

Espèce	Taux de Dilution (Kg) ou (g) / Litres	Volume d'application* Litres / Hectare	Nombre d'application
Ambrosia (herbe à poux)	20kg/166L ou 120g/L	1250L/Ha	1
Herbe à la puce [1]	20kg/111L ou 180g/L	2500L/Ha à 3750L/Ha	3
Pissenlit [2]	20kg/166L ou 120g/L	Applications localisées	1-2
Lierre terrestre	20kg/166L ou 120g/L	1000L/Ha à 2000L/Ha	1
Trèfle blanc	20kg/166L ou 120g/L	1000L/Ha à 2000L/Ha	1

* Le volume d'application doit être ajusté selon la quantité, la densité et l'âge d'espèce de mauvaise herbe ciblée.

[1] Le volume maximum d'application devrait être utilisé lorsque le site d'application est saturé avec l'herbe à la puce. Dans ce cas, une série de trois (3) applications par saison à quatre semaines d'intervalle est requise. Certains clones géants d'herbe à la puce (multiplication graduelle de la plante grâce au développement de rhizomes invasifs dans le sol) peuvent nécessiter plusieurs années de traitement avant de pouvoir se débarrasser définitivement de l'invasion.

[2] L'application en traitement localisé est fortement recommandée pour des résultats optimaux. Pour assurer la suppression de la racine du pissenlit, s'assurer que la solution s'accumule (recueille) au centre du collet et couvre les feuilles. Il est nécessaire d'appliquer une moyenne de 40 mL du produit sur chaque plante pour obtenir une suppression complète.

Pour la pelouse, les meilleurs résultats sont obtenus lorsqu'appliqué peu après la tonte de gazon.

Selon l'âge et la taille, une deuxième application peut être nécessaire pour supprimer les pissenlits.

CONDITIONS :
Pour une suppression optimale, appliquer l'A.D.I.O.S.™ dans les conditions ensoleillées lorsque la température ambiante est environ 24° C. Il pourrait y avoir des repousses suite aux applications faites dans les mauvaises conditions telle que des temps couverte ou ombrage, ou lorsque la température est inférieur à 24° C. Les mauvaises herbes biannuelles et les mauvaises herbes ligneuses vivaces et les plantes mûres peuvent nécessiter une deuxième application.

A.D.I.O.S.™ peut être employé une (1) heure après la pluie. Ne pas appliquer lorsqu'il pleut ou si l'on annonce de la pluie dans les prochaines heures.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. Le feuillage qui a été accidentellement pulvérisé peut être affecté. En cas de contact avec les plantes utiles, les rincer immédiatement avec de l'eau. Utiliser avec soin autour des plantes ornementales et près des arbustes et des arbres.

Les effets négatif potentiels sur les pelouses vivaces, lorsqu'appliqué à la température recommandée sur l'étiquette, sont minimaux. Le gazon qui est éclaboussé par le produit peut temporairement pâlir pour quelques jours et puis retrouver graduellement sa couleur naturel par la suite. L'application pendant les périodes de sécheresse peut affecter certaines espèces de graminées telles que la poacea vivace.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille grossière de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons :

Les méthodes ou équipements de pulvérisation suivants NE nécessitent PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Pour l'application sur des emprises, une zone tampon pour protéger les habitats terrestres vulnérables n'est pas requise. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes qui minimisent la dérive hors cible, y compris celles liées aux conditions météorologiques (par ex. direction du vent, vitesse des vents réduits) et à l'équipement de pulvérisation (par ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus de la canopée). Les préposés à l'application doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques vulnérables.
Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (par ex. les prairies, les forêts, brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives) ou des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones Tampons (en mètres) requises pour la protection de :				
		Habitats d'eau douce aux profondeurs de :		Habitats estuariens ou marins aux profondeurs de :		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Emprises, sites industriels, pelouse en plaque	1	0 1 0			1*

*Des zones tampons pour protéger les habitats terrestres ne sont pas nécessaires dans le cas d'application sur des emprises y compris le ballast de voie ferrée, les emprises de chemin de fer et d'hydro-électricité, les raccordements d'utilités et les routes

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation.
Se laver les mains après la manipulation et avant les repas.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Peut être nuisible pour les espèces aquatiques d'eau douce et toutes autres plantes intolérantes au chlorure de sodium. TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblées. Le chlorure de sodium peut attirer les gros mammifères comme les chevreuils. Éviter d'utiliser ce produit le long des routes situées dans des endroits qui sont connus pour avoir une très grande concentration de chevreuils.

NE PAS appliquer ce produit directement sur les habitats d'eau douce (comme les lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fosses et les terres humides).
Observer les zones tampons spécifiées dans le MODE D'EMPLOI

ENTREPOSAGE
Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.

ÉLIMINATION
1. Rendre les sacs vides inutilisables à d'éventuelle utilisation.
2. Éliminer les sacs selon les règlements de recyclage provinciaux.
3. Pour tous renseignements concernant l'élimination de produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'agence de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.